

DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES

Formulaire à remettre à Pornic Agglo Pays de Retz  
2 rue du Dr Ange Guépin - 44215 Pornic Cedex - Tél : 02 51 74 07 16  
[secretariat.assainissement@pornicagglo.fr](mailto:secretariat.assainissement@pornicagglo.fr)

**MERCI DE REMPLIR LA DEMANDE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES**

**COMMUNE :** .....

**DEMANDEUR**

NOM / PRENOM ou STRUCTURE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL / VILLE : .....

TELEPHONE : ...../...../...../...../..... E-MAIL : .....@.....

**LOCALISATION DE L'IMMEUBLE A RACCORDER**

ADRESSE : .....

CODE POSTAL / VILLE : .....

REFERENCES CADASTRALES : .....

TYPE D'IMMEUBLE :  maison  immeuble collectif  local d'activités  autre, à préciser : .....

Construction :  neuve  existante

Division :  parcellaire  habitation

Autorisation urbanisme de type ..... (PC, DP, ...) n°..... délivrée le : .....

**Pièces à fournir (obligatoires) :**  Arrêté de Permis de Construire  
 Plan de situation  
 Plan de masse (avec la position souhaitée du ou des branchements et le tracé des canalisations)

**PROCEDE DE RACCORDEMENT**

**OBJET DE LA DEMANDE :**  eaux usées strictes  eaux pluviales strictes  eaux usées et eaux pluviales

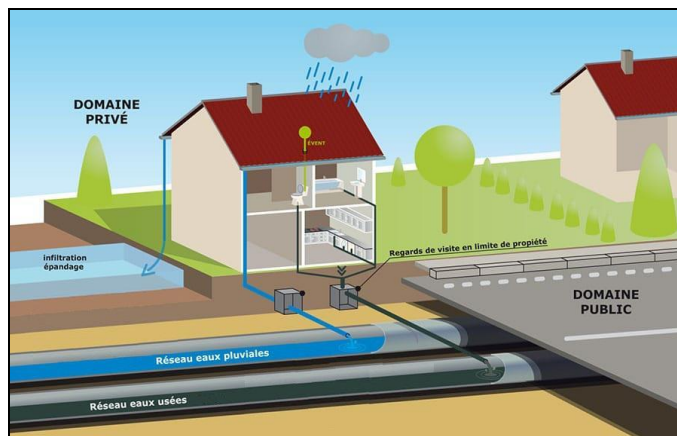
Nom de l'entreprise travaux en : - domaine privé .....  
- domaine public (voir liste des entreprises agréées) .....

Date approximative des travaux (si connue) : .....

**EAUX USEES :**  branchement direct sur le réseau  branchement indirect sur le réseau par passage sur propriété privée (joindre une copie de l'acte de servitude / autorisation du ou des propriétaires)

**EAUX PLUVIALES :** Description du projet (infiltration à la parcelle, évacuation au réseau, récupération en cuve ...) :

**PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :**



Source : EPT Paris Est Marne & Bo

## **INFORMATIONS : EAUX USEES & EAUX PLUVIALES**

- Le demandeur est dans l'obligation de raccorder **toutes les évacuations d'eaux** présentes sur son terrain, en s'assurant de la **bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales**.
- La première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales doit être **l'infiltration à la parcelle**. Dans le cas où l'infiltration des eaux pluviales serait impossible, le raccordement au réseau collectif pluvial peut nécessiter la mise en place d'**une cuve de stockage avec un dispositif limitant le débit**.
- Le demandeur est libre de réaliser les travaux en domaine privé par ses propres moyens ou en faisant appel à une entreprise spécialisée. Par contre, pour la partie des travaux en domaine public, il a l'obligation :
  - de faire appel à une **entreprise agréée par la collectivité (seulement pour les eaux usées)** ;
  - de contacter l'exploitant (eaux usées) et le pôle Cycle de l'Eau (eaux pluviales) dès le commencement des travaux sur le domaine public pour un **contrôle en tranchée ouverte**.
- L'entreprise en charge des travaux devra assurer la **sécurité du chantier** notamment pour la partie en domaine public et devra assurer la **réfection à l'identique de la voirie publique**.
- **Pour toutes questions relatives à votre projet, contactez le pôle Cycle de l'Eau (02 51 74 07 16) :**  
Eaux usées : secretariat.assainissement@pornicagglo.fr ou sur le site <http://www.pornicagglo.fr/service/l'assainissement-collectif/>  
Eaux pluviales : secretariat.epu@pornicagglo.fr

### **Coût des travaux de branchement :**

- Le **coût de la totalité des travaux** (canalisations et ouvrages de raccordement en domaine privé et public + réfection voirie publique) est à la **charge du demandeur**. Ce dernier, après avoir reçu les prescriptions du pôle Cycle de l'Eau, sollicitera des devis auprès des entreprises agréées.

### **EAUX USEES – Participation PfAC :**

- **La Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif** est générée lors du raccordement effectif au réseau existant. Cette participation permet de financer les travaux sur le réseau collectant les eaux usées de votre habitation comme ceux sur la station d'épuration qui en assure le traitement.  
Le montant facturé sera celui en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du raccordement au réseau d'eaux usées.  
**Elle s'ajoute au coût des travaux à la charge du demandeur cité ci-dessus.**

- **Tarifs pour l'année 2023 :**

- Une maison individuelle ou un bâtiment d'habitation collectif : **2 500 € par logement créé**.
- Extension d'une maison individuelle ou d'un bâtiment d'habitation collectif : **21 € par m<sup>2</sup>** (montant plafonné à 2 500 €)
- Démolition / Reconstruction / Changement de destination d'une maison individuelle ou d'un bâtiment d'habitation collectif : **21 € par m<sup>2</sup>** de surface plancher supplémentaire par rapport à la surface démolie.

*Les autres tarifs sont consultables sur le site de Pornic agglo Pays de Retz dans la rubrique « les services / Eau & Assainissement / Assainissement collectif / Pour en savoir plus / tarifs ».*

---

---

## **DECLARATION DU DEMANDEUR**

Je déclare avoir pris connaissance des conditions techniques et financières relatives au branchement et au rejet d'eaux usées et pluviales. Je m'engage à rejeter séparément les eaux usées et pluviales dans leurs réseaux de collecte respectifs. La totalité du coût des travaux, et les diverses taxes applicables, sont à ma charge ainsi que la réfection à l'identique de la voirie publique. Je m'engage à fournir un plan de récolement du branchement une fois les travaux terminés.

**La fiche réponse sera envoyée au propriétaire/maître d'ouvrage à l'adresse mail renseignée par le demandeur.**

Fait à : ..... le ..... / ..... / .....

Signature du propriétaire ou maître d'ouvrage :